

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'ENSEL, DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVISION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 85/829 du 15/06/85 INTERETTS.DGFP.DGPFCE

portent reclassement et nomination de Monsieur PUMBA Henri Instituteur Principal de 3° Echelon des Cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 2 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 76/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 10/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 2 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2807/ET du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/13/EF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/125/EF du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/127/EF du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/126/EF du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/57/EF-DE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 64/135 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/47 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/126/EF du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/857 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 28.8.1984 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif n° 84/883 du 10.10.1984 au décret n° 84/858 du 13.6.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u les arrêtés n°s 10001/MTS/LGTFP/DEF du 9.12.1983 ;
- 6013/MIN/SGS/DEF du 24.6.1982.
(/u la lettre n° 100/SGC du 18.5.1984 du Secrétaire Général à la Justice transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 29.2.1984.
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n°64-165 du 22.5.1964 sus-visé, Monsieur POUMBA Henri, Instituteur Principal de 3^e échelon Indice 860 des cadres de la catégorie A Hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service au Secrétariat Général à la Justice à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire - session de 1963 - délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A Hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 2^e échelon Indice 920 Accroissant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 12.9.1983, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 15 JUIN 1985

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard YOMBO MATSISON.

Angé Edouard POUNGUI.

APPLICATIONS :

JORPC	1
DGFF/DGPCE	3
D.G.B.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC	2
DEF	3
S.G. à la Justice	2
DCSSIER	3
Intéressé	1.-